

première. J'ai parlé de l'absence de direction. Le gouvernement a mis sur le tapis une question litigieuse, alors qu'il aurait pu présenter des mesures et formuler de saines politiques économiques. J'en ai donné un exemple en parlant du ministre des Finances (M. Sharp).

Je le répète, le premier ministre (M. Pearson) a adapté le poste à l'homme. Il a étudié les éléments de base très attentivement lorsqu'il n'a pu obtenir les hommes qu'il fallait pour les postes. Il est question de réorganisation, par exemple, mais jamais dans l'existence du Parlement la Commission canadienne du blé n'a relevé du ministre des Finances. Je ne veux pas déprécier les capacités intellectuelles, l'intelligence ou les connaissances du ministre en ce qui concerne la Commission canadienne du blé. Après la défaite de Harry Hays à Calgary ou même avant, comme la Commission ne relevait pas de lui, le premier ministre s'est rendu compte qu'il devrait nommer ministre de l'Agriculture un homme de l'Est, un avocat, qui ne comprendrait peut-être rien à l'économie agricole de l'Ouest. Il a donc choisi un ancien sous-ministre du Commerce qui connaissait la Commission canadienne du blé et a décidé de lui confier cette tâche. (*Exclamations*)

Ils sont encore d'accord avec moi. C'est magnifique d'avoir les libéraux d'accord avec soi. Cela fait chaud au cœur. Mais j'en viens à mon sujet. La Commission canadienne du blé relève du ministre des Finances. Autrement dit, le gouvernement prétend réorganiser l'exécutif, mais tout ce qu'il fait, s'est d'ajuster la fonction au titulaire.

Venons-en maintenant au ministère de la Justice même. Le ministère de la Justice est désormais divisé en trois. Si je comprends bien, on est en train de découper le ministère de la Justice comme la dinde de Noël, mais le ministre n'est pas là. Il faut analyser soigneusement la situation. Le premier ministre s'appuie sur le solliciteur général parce qu'il n'est pas seulement un avocat très populaire dans son pays et un député sympathique, mais il est fort aussi en relations extérieures. Le premier ministre a compris que ses ministres de la Justice ne lui apportent que des soucis. Il a dû en congédier un, contre son gré. Il en a pris un autre qui lui a causé d'autres soucis. On a décidé de débiter le ministère, d'en

donner la majeure partie au solliciteur général, adepte des relations extérieures, et se tirer ainsi d'un mauvais pas.

Ne nous leurrions pas sur la valeur véritable de ce bill. Il n'est pas aussi bon qu'il semble l'être. Vous n'êtes pas vraiment en train de réorganiser le gouvernement, mais si vous me permettez une brève digression, vous faites tout autre chose. J'ai parlé de la compétence, de la région d'origine et de la religion, trois facteurs essentiels. Mais en outre, lorsqu'un sénateur est admis au cabinet, il n'y trouve pas de collègue sénateur en général. Lorsque le premier ministre choisit les membres de son cabinet, il doit les prendre parmi ses partisans élus. Aux États-Unis, la situation est différente. Je suis heureux de constater la présence d'un député qui préconise toujours la république. J'espère qu'il m'écouterait. Aux États-Unis, le président est élu, mais il choisit les membres de son cabinet dans toutes les classes de la société. Il peut aller hors du Congrès, chercher des hommes d'expérience dans divers domaines. Il ne se préoccupe pas autant des trois conditions dont j'ai parlé. Il prend quelqu'un capable de faire le travail. Mais le premier ministre, lui, doit se préoccuper de ces conditions.

Ce projet de loi prouve simplement que le premier ministre s'est vu obligé de tailler le poste sur mesure. Considérons ce qui est arrivé au ministère de la Justice. Ce que j'ai à dire au sujet du ministre de la Justice est très sérieux. Son poste, à mon avis, est l'un des plus importants. C'est dans son ministère que se trouvent les conseillers juridiques auxquels s'adressent tous les ministères du gouvernement. Les fonctions du ministre de la Justice sont donc très importantes. Il doit appliquer les lois du pays de façon juste et courageuse, sans discrimination. Pour cela, il a besoin d'une force policière qui mérite le respect. Si je ne démontrerais que ce point, ce soir, dans mon discours, cela me suffirait. Au cours des années, la Gendarmerie royale du Canada a été le corps policier le plus respecté du pays. Elle a été constituée selon une tradition solide, et nous avons tâché de nous assurer que la Gendarmerie royale et ses commissaires étaient étrangers à la politique. Si le ministre de la Justice doit veiller à l'application de la loi, et le faire courageusement, sans discrimination, il est impératif que la Gendarmerie royale soit placée sous sa direction. Il s'est produit des difficultés à cet égard.

Se retranchant derrière le bill relatif à la réorganisation, le premier ministre a détaché